

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 05 JUILLET 2011**

Délibération
n° 2011.07.113

**ZI n°3 - construction
d'un bâtiment
industriel - bail
emphytéotique
administratif :
avenant n°1**

LE CINQ JUILLET DEUX MILLE ONZE à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **29 juin 2011**

Secrétaire de séance : Gilles VIGIER

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Jean-Claude BESSE, Madeleine ANCELIN, Gérard ANDRIEUX, Nicolas BALEYNAUD, Brigitte BAPTISTE, Jacky BONNET, Yves BRION, Stéphane CHAPEAU, Françoise COUTANT, Catherine DESCHAMPS, Jacques DUBREUIL, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Maurice FOUGERE, Bertrand GERARDI, Jean-Pierre GRAND, Janine GUINANDIE, Robert JABOUILLE, Victor KERRIGUY, Madeleine LABIE, André LAMY, Dominique LASNIER, Redwan LOUHMADI, Bertrand MAGNANON, Véronique MAUSSET, Djillali MERIOUA, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Catherine PEREZ, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Rachid RAHMANI, Philippe RICHARD, Martine RIVOISY, Zahra SEMANE, Dominique THUILLIER, Patrick VAUD, Gilles VIGIER

Ont donné pouvoir :

Michel GERMANEAU à Brigitte BAPTISTE, Patrick BOUTON à Catherine DESCHAMPS, Bernard CONTAMINE à Fabienne GODICHAUD, Marie-Noëlle DEBILY à François NEBOUT, Gérard DESAPHY à Catherine PEREZ, Nadine GUILLET à Nicolas BALEYNAUD, Maurice HARDY à Michel BRONCY, Joël LACHAUD à Dominique LASNIER, Françoise LAMANT à Dominique THUILLIER, Cyrille NICOLAS à Jacques DUBREUIL, Jean PATIE à Jean-Pierre GRAND

Excusé(s) représenté(s) :

André BONICHON par Bertrand GERARDI, Gérard DEZIER par Madeleine ANCELIN, Jacques NOBLE par Gérard ANDRIEUX, Frédéric SARDIN par Victor KERRIGUY

Excusé(s) :

Didier LOUIS, Jean-François DAURE, Catherine DEBOEVERE, Christian RAPNOUIL

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 05 JUILLET 2011

**DELIBERATION
N° 2011.07.113**

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Rapporteur : **Monsieur BEAUCHAUD**

**ZI N°3 - CONSTRUCTION D'UN BATIMENT INDUSTRIEL - BAIL EMPHYTHEOTIQUE
ADMINISTRATIF : AVENANT N°1**

Par délibération n° 20 du 11 février 2010, le conseil communautaire a approuvé la signature d'un bail emphytéotique avec la société BATI LEASE, permettant la mise à disposition d'un terrain à cette société pour 20 ans en contrepartie de la construction d'un bâtiment industriel destiné au tri et à la valorisation des déchets ménagers situé sur la ZI n°3 sur la commune de l'Isle d'Espagnac.

Pendant toute la durée du contrat, l'emphytéote sera le propriétaire de l'ouvrage. En contrepartie, la communauté d'agglomération du Grand Angoulême sera locataire du bâtiment et versera un loyer trimestriel à l'emphytéote évalué à 38 084,44 € HT, elle n'en récupèrera la propriété qu'à l'issue des 20 ans. Dans le même temps, l'agglomération va conclure un contrat de sous-location avec les entreprises d'insertion REVI+ et ENVIE 2E qui occuperont réellement les futurs locaux afin d'y exercer leurs activités.

Les travaux de construction de l'ouvrage pourraient être réceptionnés le 29 juin 2011, soit avec plus d'un mois d'avance sur le calendrier qui fixait une date maximum de livraison au 13 août 2011.

Des ouvrages de génie civil non prévus initialement doivent être réalisés pour recevoir des équipements de pesée prévus par les futurs locataires :

- un pont bascule destiné au pesage des camions.
- une balance destinée au pesage des palettes.

Le coût de ces travaux supplémentaires s'élève à 16 000 € HT soit 25 875,20 € intérêts et TVA inclus. Cela se traduit par une augmentation du loyer trimestriel de 323,44 € HT à verser par GrandAngoulême portant ainsi le loyer trimestriel à 38 407,88 € HT/trimestre sur la totalité du bail.

Vu l'avis favorable de la commission finances/programmation du 21 juin 2011,

Je vous propose :

D'APPROUVER la réalisation de travaux supplémentaire pour l'adaptation des bascules pour un montant de 16 000 € HT soit 25 875,20 € intérêts et TVA incluse.

D'APPROUVER la signature d'un avenant n°1 ayant pour objet la révision du loyer à verser par GrandAngoulême portant les échéances trimestrielles à 38 407,88 € HT.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :

Reçu à la Préfecture de la Charente le :

12 juillet 2011

Affiché le :

12 juillet 2011

